



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 juillet 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention passée avec ALFA3A relative à l'aide au fonctionnement du centre de loisirs et de l'espace jeunes, versée au titre de l'année 2010.

Vote unanime.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 945,00 € au profit de l'Avenir Gessien Thoiry Gymnastique correspondant à 16 heures d'enseignement de la gymnastique aux Gentianes et 19 heures aux Tourterelle durant le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2009/2010.

Vote unanime sans la participation de Mme Leon, Présidente de l'association.

- * **Autorise** monsieur le Maire à garantir deux prêts contractés par la Société SOLLAR pour la construction de 6 logements PLUS à la résidence VILLA FLORA :

➤ un prêt PLUS de 410 000,00 € pour une durée de 40 ans,

➤ un prêt PLUS de 190 000,00 € pour une durée de 50 ans,

Tous les deux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3 votes contre : monsieur POUYAT, monsieur PUGET et madame BECHTIGER.

7 abstentions : madame MENDE-SHARP, madame GIOVANNONE, monsieur LAVOUE, monsieur SOULARD, monsieur RIESEN, monsieur REGARD-TOURNIER et madame COTIER.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une participation financière au Conseil Général dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

1 abstention : madame MILLEREUX.

- * **Approuve** la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

3 abstentions : monsieur BOURGEOIS, madame COTIER et madame MILLEREUX.

- * Dans le cadre du projet de la construction d'un complexe sportif :

Autorise Monsieur le Maire à retenir deux prestataires pour les missions de Coordonnateur SPS et de Contrôleur Technique afin de coordonner l'intervention des divers corps de métiers pour la phase de réalisation du projet :

- pour le Coordonnateur SPS : CABINET COO pour un montant de 8.442,00 € HT,
- pour le Contrôleur Technique : QUALICONSULT pour un montant de 15.460,00 € HT,

Et **autoriser** la société NOVADE mandataire à signer les marchés correspondants ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.

Vote unanime.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre un contrat d'apprentissage pour le recrutement d'une apprentie ATSEM à l'école maternelle « Les Tourterelles ».
Vote unanime.

- * **Prend note** de la désignation des membres de la Commission « Travaux d'Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (Voirie et Espaces Publics) :

Membres titulaires :

- Monsieur Gérald DENTINGER, Maire
- Monsieur Samuel RIESEN, Adjoint à l'Urbanisme
- Monsieur Nicolas BOURGEOIS, Conseiller Municipal
- Monsieur Anthony BARILLOT, Directeur Général des Services
- Monsieur Régis GALES, Directeur des Services Techniques
- Madame Alexandra PECQUEUR, Responsable de l'Urbanisme
- Monsieur Pierre DUSSART, Policier Municipal

Membres suppléants :

- Madame Pascale LEON, Conseillère Municipale
- Madame Béatrice COTIER, Conseillère Municipale

- * **Prend note** du choix du prestataire qui fournira les repas du midi pour le restaurant scolaire, pour la période du Jeudi 02 Septembre 2010 au vendredi 01 Juillet 2011 inclus, et de **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

- * **Prend acte** de la déclaration de madame BOCH, Conseillère Municipale :

Chères Thoirysiennes, Chers Thoirysiens,

C'est avec émotion que je m'adresse à vous, par l'intermédiaire de ce feuillet mensuel et en accord avec Monsieur le Maire que je remercie de sa compréhension.

En effet :

- Le 21 mars dernier, j'ai eu l'honneur d'être élue Conseillère Régionale Rhône Alpes,
- Depuis 1998, je suis élue Conseillère Générale du canton de Ferney-Voltaire,
- Depuis 1995, je suis élue à Thoiry, en tant que Maire durant 13 ans, puis aujourd'hui en tant que Conseillère Municipale.

Or, la dernière loi votée sur le cumul des mandats impose aux élus locaux de base, de ne pas cumuler plus de deux mandats, quels qu'ils soient. Non sans regrets, mais dans l'obligation de me mettre en conformité avec la loi, je quitte donc le conseil municipal de Thoiry. Croyez bien que la décision n'est pas facile. Je n'ai pourtant pas le choix et je souhaitais vous en informer moi-même pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la raison de mon départ de l'assemblée municipale.

Ma position d'élue au Conseil Général de l'Ain et au Conseil Régional Rhône-Alpes me permettra de continuer à servir la collectivité Thoirysienne et le Pays de Gex en défendant et soutenant au sein de ces assemblées des actions localement utiles. Soyez assurés que je reste extrêmement attentive à l'évolution de notre commune à laquelle je suis très attachée, et que je continuerai à défendre Thoiry aussi souvent que je le pourrai, avec le Conseil Municipal si celui-ci le souhaite. Je reste à la disposition de chacun d'entre vous et vous souhaite un très très bel été.

Bien cordialement,

Jocelyne Boch
Conseillère Générale de l'Ain
Conseillère Régionale Rhône Alpes

21, rue champs fleuris – 01710 – Thoiry
jocelyne.boch@leman-pc.com